



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.452/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 septembre 2018  
Français  
Original : anglais

Réunion régionale sur les meilleures pratiques de gestion de déchets marins

Izmir, Turquie, 9-10 octobre 2018

**Point 3 de l'ordre du jour : Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et aux meilleures pratiques en la matière**

**Adopter une Plage (Principaux éléments)**

Pour des raisons tant écologiques qu'économiques, ce document a été imprimé en quantité limitée. Les délégués sont invités à apporter leurs exemplaires aux réunions et à ne pas demander de copies supplémentaires.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	1
<b>2</b>	<b>Portée des mesures « Adopter une plage »</b> .....	1
<b>3</b>	<b>Phases de mise en œuvre des mesures « Adopter une plage »</b> .....	1
3.1	Activités préparatoires.....	1
3.1.1	<i>Tâche du « Coordonnateur plages »</i> .....	2
3.1.2	<i>Sélection des plages candidates</i> .....	3
3.1.3	<i>Définition des unités de plages affectées par des déchets marins</i> .....	4
3.1.4	<i>Implication des communautés locales</i> .....	4
3.1.5	<i>Organiser les équipes de collecte bénévoles</i> .....	4
3.1.6	<i>Élaboration des campagnes de sensibilisation et des matériels de formation</i> .....	4
	24. Des matériels et équipements spécifiques sont nécessaires pour conduire les activités de collecte sur les plages. Ils comprennent :.....	5
3.2	Activités de mise en œuvre.....	5
3.2.1	<i>La surveillance des déchets marins</i> .....	5
3.2.2	<i>La collecte, l'enregistrement et l'élimination des déchets de plages</i> .....	6
3.2.3	<i>Précautions de sûreté et de sécurité</i> .....	6
3.3	Activités de signalement.....	7
3.3.1	<i>Élaboration d'une base de données nationale sur les mesures Adopter une plage</i> .....	7
3.3.2	<i>Affiches et information publicitaire</i> .....	7
3.4	Possible intégration des mesures « Adopter une plage » aux Programmes nationaux de surveillance des déchets marins présents sur les plages.....	8
<b>4</b>	<b>Références</b> .....	9

Annex I: Integration of “Adopt-a-Beach” measures with the National Monitoring Programmes for Beach Marine Litter

## Liste des abréviations / Acronymes

<b>CdP</b>	Conférence des Parties
<b>UE</b>	Union européenne
<b>IMAP</b>	Programme d'évaluation et de surveillance intégrées et des critères d'évaluation connexes
<b>PAM</b>	Plan d'action pour la Méditerranée
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PET</b>	Polyéthylène téréphtalate
<b>PdT</b>	Programme de travail
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies

## 1 Introduction

1. L'article 10 du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, ci-après dénommé Plan régional sur les déchets marins, prévoit que les Parties contractantes retirent des plages méditerranéennes les déchets qui s'y sont accumulés. Cet objectif est atteint en appliquant d'ici à 2019, le cas échéant, les mesures Adopter une plage et ou des mesures similaires et en renforçant le rôle de la participation du public en ce qui concerne la gestion des déchets marins.

2. L'Article 14 du Plan régional sur les déchets marins stipule que le Secrétariat, en coopération avec les organisations internationales et régionales appropriées, préparera des directives spécifiques tenant compte le cas échéant des directives existantes, visant à soutenir et faciliter la mise en œuvre des mesures prévues à l'Article 10 du Plan régional (Mesures Adopter une plage).

3. Les présentes directives sont préparées dans le cadre du Projet MED relatif aux déchets marins financé par l'UE et du PdT 2018-2019 du PAM, en tenant compte des meilleures pratiques, expériences régionales/internationales.

4. L'objectif des directives Adopter une plage est d'aider les Parties contractantes à réduire les déchets marins sur les plages le long de la côte méditerranéenne avec la participation active de la société civile et du public.

## 2 Portée des mesures « Adopter une plage »

5. Les mesures « Adopter une plage » comprennent des actions liées au nettoyage des plages et/ou à l'élimination ainsi que des programmes de surveillance des déchets marins ayant pour objectif global d'aider les peuples de la Méditerranée à s'intéresser à leurs côtes et à les nettoyer, à sensibiliser le public à la menace que constituent les déchets marins, et à soutenir les programmes nationaux de surveillance des déchets marins.

6. Les mesures « Adopter une plage » ont pour objectif de :
- i. Maintenir les plages propres et exemptes de déchets marins en Méditerranée,
  - ii. Sensibiliser le public au problème des déchets marins,
  - iii. Informer les citoyens sur les sources de déchets marins et la façon dont ils sont produits,
  - iv. Renforcer le soutien du public au niveau national, en faveur des actions nationales et internationales visant à nettoyer les environnements côtiers, et
  - v. Collecter des données et des informations précieuses afin d'évaluer les quantités et les flux d'échouement de déchets marins sur les plages méditerranéennes et de contribuer à la réalisation de l'objectif de réduction de 20 % des déchets marins sur les plages d'ici à 2024 convenu par les pays méditerranéens, Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de la COP19.

## 3 Phases de mise en œuvre des mesures « Adopter une plage »

7. Les mesures Adopter une plage comprennent quatre phases :
- a. Les activités préparatoires
  - b. Les activités de mise en œuvre
  - c. Les activités de signalement
  - d. La possible intégration aux programmes nationaux de surveillance actuels s'appuyant sur le PISE.

### 3.1 Activités préparatoires

8. Les activités préparatoires comportent les tâches suivantes :

- a. Nomination d'un « Coordonnateur plages »,
- b. Sélection des plages candidates,
- c. Définition des unités de plages affectées par des déchets marins,
- d. Implication des communautés locales,
- e. Organisation des équipes de collecte bénévoles,
- f. Élaboration des campagnes de sensibilisation et des matériels de formation nécessaires à l'organisation des activités de sensibilisation ciblées sur les communautés locales, et
- g. Obtention des matériels et équipements nécessaires aux activités de nettoyage/élimination.

### 3.1.1 Tâche du « Coordonnateur plages »

9. Le « Coordonnateur plages » a la charge d'exécuter les mesures Adopter une plage aux niveaux local/national afin de faire rapport aux autorités nationales compétentes de l'exécution en temps opportun des tâches requises. Le « Coordonnateur plages » peut être un membre de la communauté, en charge et responsable de la mise en œuvre des mesures Adopter une plage sur les plages sélectionnées, être en d'autres termes le gestionnaire de projet des mesures Adopter une plage. Le « Coordonnateur plages peut être nommé par les Autorités nationales, ou par les autorités en charge de la mise en œuvre des mesures Adopter une plage.

10. Les principales tâches du « Coordonnateur plages » consistent à :

- a. Engager et coordonner la participation des communautés locales, des autorités locales, des ONG, des écoles primaires et secondaires, de la société civile, des bénévoles, etc.,
- b. Appliquer les critères de sélection des plages,
- c. Mettre en œuvre une méthodologie harmonisée proposée conformément à la présente directive, en consultation avec les Autorités nationales,
- d. Contrôler la mise en œuvre en temps opportun des mesures Adopter une plage en s'appuyant sur le plan de travail convenu avec les autorités nationales,
- e. Former les bénévoles et les équipes correspondantes participant aux mesures Adopter une plage,
- f. S'assurer qu'ont été prises les précautions en matière de sécurité,
- g. Élaborer un guide photo national des déchets marins comprenant les catégories de déchets marins les plus couramment trouvées sur les plages (une photographie et une brève description),
- h. Superviser la campagne de sensibilisation, notamment la préparation et l'élaboration des principaux messages et matériels des campagnes, en consultation avec les autorités nationales,
- i. Se demander s'il est approprié de mettre en œuvre les mesures supplémentaires présentées ci-après :
  - Identification des besoins et priorités des plages.
  - Contrôle de la production du matériel d'information sur la conversation des plages.
  - Élaboration d'un inventaire des mesures Adopter une plage mise en œuvre au niveau national et instauration de synergies et de coopérations.
- j. Soumettre aux autorités nationales des rapports et des données relatifs aux progrès réalisés (par exemple, sur le nombre de bénévoles, les quantités et la composition des déchets marins collectés, etc.), et
- k. Surveiller et évaluer les coûts, les avantages et la gouvernance des mesures Adopter une plage afin d'évaluer le succès de chaque mesure et de partager les enseignements tirés.

### 3.1.2 Sélection des plages candidates

11. Des informations sur les conditions environnementales des plages doivent être fournies afin d'identifier les besoins et les priorités des plages à sélectionner pour les mesures Adopter une plage. Ces informations comprennent les conditions météorologiques et de mer dominantes, la proximité des fleuves locaux, les rejets d'eaux usées, les ports, les zones de pêche, les voies de navigation ou les autres sources de déchets marins sur les plages.

12. Les conditions environnementales de la plage doivent être établies grâce à une liste de contrôle de l'évaluation prenant en considération différents aspects, tels que les bacs et conteneurs à ordures existants, les types de bacs et conteneurs (avec ou sans couvercles), les conteneurs de recyclage existants, les panneaux d'information sur les usages autorisés et interdits, etc.

13. Une liste de contrôle de l'évaluation classique se présente comme suit :

LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DE LA PLAGE	
Nom de la plage	
Date	
Y-a-t-il des bacs et des conteneurs à ordures sur la plage ? (O/N)	
Quel est le type des bacs et conteneurs ? (avec ou sans couvercle)	
Y-a-t-il des conteneurs de recyclage sur la plage ? (O/N)	
Quelles fractions des déchets collectent-ils ?	
Y-a-t-il des panneaux d'information sur les usages autorisés sur la plage ? (O/N)	
Y-a-t-il des panneaux d'information qui interdisent quelque chose ? (O/N)	
Qu'est-ce qui est interdit ?	
Est-ce qu'il vous manque quelque chose à la plage (panneaux, toilettes, etc.) ? (O/N)	
Qu'est-ce qu'il vous manque ?	

14. Différents types de plages doivent être pris en considération pour les mesures Adopter une plage (les plages urbaines, les plages rurales, les plages proches de zones riveraines, les embouchures de fleuve, les ports, etc.) afin de disposer d'un aperçu complet de l'exposition des plages aux sources de déchets marins. Une attention particulière devra être accordée à l'apparition de déchets marins sur les plages liée aux courants des cours d'eau locaux.

15. Les mesures Adopter une plage doivent être mises en œuvre conjointement avec le programme national de surveillance actuel s'appuyant sur le PISE pour les déchets marins. Par conséquent, il conviendra de s'assurer que les plages sont sélectionnées conformément à des critères communs. Ces critères comprennent :

- L'accessibilité de la plage, tout au long de l'année, aux équipes de bénévoles et aux communautés locales.
- Une accessibilité de la plage facilitant l'enlèvement des déchets marins.
- Ne faire peser aucune menace sur les espèces menacées ou protégées ou leurs habitats, telles que les tortues de mer, les oiseaux marins et de rivage, les mammifères marins ou les espèces végétales fragiles. Par conséquent, ce critère exclura vraisemblablement les zones protégées relevant de dispositions de gestion locales.

### 3.1.3 Définition des unités de plages affectées par des déchets marins

16. Une unité de plage affectée par des déchets marins est l'ensemble d'une plage. Dans le cas des longues plages, et en fonction de la capacité des équipes de bénévoles, la plage peut être divisée en plusieurs unités ou étendues aux fins de l'établissement des rapports.

### 3.1.4 Implication des communautés locales

17. L'implication des communautés locales doit avoir pour objectif de sensibiliser et d'impliquer les communautés locales, les autorités locales, les ONG, les écoles et la société civile, à participer aux mesures Adopter une plage et d'informer le grand public ou sur leurs impacts.

### 3.1.5 Organiser les équipes de collecte bénévoles

18. Les bénévoles doivent être organisés en équipes et se voir attribuer des unités de collecte spécifiques où elles entreprendront les activités de collecte.

19. Les équipes de collecte bénévoles peuvent comprendre 5 à 6 personnes.

20. Un chef d'équipe doit être nommé pour chaque équipe de collecte bénévole et superviser les activités de collecte et d'enregistrement.

### 3.1.6 Élaboration des campagnes de sensibilisation et des matériels de formation

21. Lors de la conception de la campagne de sensibilisation, il conviendrait de choisir « Adopter une plage » comme slogan de la campagne afin de renforcer le sentiment d'appropriation de la plage parmi les bénévoles. Les messages clés suivants de la campagne de sensibilisation peuvent être diffusés :

- Le problème des déchets marins est un problème mondial qui peut être résolu si nous agissons localement.
- Le problème des déchets marins est un problème qui peut être résolu si chacun d'entre nous assume la responsabilité de ses actes.
- Les déchets marins nuisent à l'environnement, et il en va de l'intérêt de tous de résoudre le problème.
- Les déchets marins nuisent aux organismes marins (en particulier aux tortues marines).
- Il est important de recycler et de réduire l'utilisation des objets en plastique à usage unique (par exemple, les sachets en plastique, les bouteilles PET, etc.) et nécessaire de remplacer ces objets par des objets réutilisables.

22. Les matériels de sensibilisation suivants sont recommandés :

- Logo des mesures Adopter une plage afin de renforcer leur image de marque,
- Poster pour les expositions et les activités de diffusion,
- Brochures comprenant des informations sur les mesures Adopter une plage et faits et chiffres nationaux/locaux sur les déchets marins, et
- Drapeaux des mesures Adopter une plage à utiliser pour identifier les plages sélectionnées.

23. Le lancement officiel des mesures Adopter une plage doit être couvert par la presse (par exemple, les journaux locaux et les autres médias de masse). Des avant-projets de communiqués de presse doivent être élaborés pour informer le grand public de la mise en œuvre des activités et des résultats connexes.

### 3.1.7 *Obtention des matériels et équipements nécessaires*

24. Des matériels et équipements spécifiques sont nécessaires pour conduire les activités de collecte sur les plages. Ils comprennent :

- Une caméra numérique,
- Un GPS portatif,
- Des piles de rechange (idéalement, des piles rechargeables),
- Un ruban à mesurer de 100 mètres (de préférence en fibre de verre),
- Des marqueurs / hampes de drapeaux,
- Une trousse de premiers soins (comprenant de la crème solaire, une protection contre les insectes, de l'eau potable),
- Des gants de protection,
- Des ciseaux/couteau
- Un presse-papier pour chacun des enquêteurs,
- Des formulaires d'enregistrement (imprimés sur du papier résistant à l'eau),
- Des crayons,
- Des sacs poubelles,
- Un conteneur rigide et un couvercle fermant de façon hermétique pour collecter les objets pointus ou tranchants, tels que les aiguilles, etc.,
- Des vêtements appropriés,
- Une balance (si possible, pour peser vos sacs de déchets collectés), et
- Un guide photo national pour aider les bénévoles à identifier et à classer les catégories de déchets marins. Le guide photo doit comprendre les catégories de déchets couramment trouvés sur les plages nationales ainsi que les photographies correspondantes et doit être élaboré par le coordonnateur.

### 3.2 Activités de mise en œuvre

25. Les activités de mise en œuvre comprennent trois tâches :

- a. La surveillance des déchets marins,
- b. La collecte, l'enregistrement et l'élimination des déchets de plages,
- c. Les précautions en matière de sûreté et de sécurité.

#### 3.2.1 *La surveillance des déchets marins*

26. L'activité de collecte des déchets doit être effectuée régulièrement, de préférence par les mêmes groupes de bénévoles, conformément à la même méthodologie normalisée qui donnera la possibilité à l'autorité nationale et aux responsables de la formulation des politiques d'analyser et de comparer les résultats obtenus.

27. Il convient de tout faire pour mettre en œuvre des procédures de surveillance similaires à celles utilisées pour la collecte des données réalisée pour les indicateurs de la surveillance nationale des déchets marins s'appuyant sur le PISE. Il est par conséquent recommandé que les mesures Adopter une plage soient conduites sur les plages sélectionnées au moins deux fois par an, au printemps et en automne, et idéalement quatre fois par an, au printemps, l'été, en automne et en hiver. Les autorités nationales/locales compétentes doivent être informées du calendrier de ces mesures afin d'assurer, si nécessaire, une coordination appropriée.



### 3.2.2 La collecte, l'enregistrement et l'élimination des déchets de plages

28. La collecte des déchets de plages consiste à collecter toutes les catégories de déchets marins trouvées sur les plages sélectionnées et à les placer dans des bacs à ordures de plages ou dans des conteneurs de collecte des déchets municipaux.

29. Toutes les catégories de déchets marins de différents types et dimensions trouvées sur les plages doivent être collectées par les équipes de bénévoles affectées à cette tâche. Il n'y a aucune limite pour ce qui est des dimensions des déchets marins trouvés sur les plages qui doivent être collectés. Pour les objets encombrants et lourds, les autorités locales de gestion des déchets doivent prendre des dispositions. Les objets de plus de 2,5 cm doivent être triés par type de catégorie (plastique, papier, métal, verre, etc.), pesés et enregistrés en termes de nombre total d'objets par catégorie. Les grands objets qui ne peuvent pas être retirés par les bénévoles *en toute sécurité* doivent être laissés sur la plage. Les municipalités locales doivent en être informées et prendre des mesures en vue d'un enlèvement approprié. Les catégories de déchets marins collectées doivent être évacuées de façon appropriée et en suivant des pratiques environnementales saines. Idéalement, les mesures Adopter une plage devraient utiliser les dispositifs de gestion des déchets municipaux, et par conséquent, les déchets marins collectés devraient être évacués en utilisant les conteneurs de collecte des déchets municipaux. Si ces conteneurs n'existent pas, les municipalités locales devraient en être informées et prendre les mesures voulues, et d'autres solutions devraient être explorées.

30. Les catégories de déchets trouvées sur l'unité d'échantillonnage doivent être classées par type et enregistrées sur le [Formulaire d'étude des déchets de plages du MED POL](#). Les données doivent être notées dans le formulaire tout en collectant les catégories de déchets. Les déchets ou catégories inconnus qui ne figurent pas dans le formulaire doivent être notés dans l'encadré approprié « autre catégorie ». Une brève description de la catégorie doit ensuite être incluse dans le formulaire d'étude. Si possible, des photographies numériques des catégories inconnues devront être prises.

31. Pendant l'étude, toutes les catégories de déchets doivent être triées par type de catégorie, pesées, puis retirées de la plage. Les catégories plus grandes qui ne peuvent pas être retirées *en toute sécurité* par les enquêteurs doivent être marquées, par exemple avec une bombe de peinture (qui satisfait aux normes respectueuses de l'environnement) de façon à ce qu'elles ne soient pas comptées de nouveau lors de l'étude suivante.

32. Des informations utiles peuvent également être obtenues concernant la typologie des déchets marins, la quantité, le poids, les variations saisonnières, etc. Ces informations doivent être enregistrées pendant les activités de collecte. Ces informations peuvent être utilisées pour proposer des méthodes et mesures susceptibles d'empêcher à l'avenir la production et l'accumulation des déchets marins sur les plages.

### 3.2.3 Précautions de sûreté et de sécurité

33. Toute circonstance qui peut conduire à des situations dangereuses pour les bénévoles, telles que des déchets lourds, des vents violents, etc. doit être évitée.

34. La sécurité des bénévoles doit être assurée à tout moment. La sécurité des bénévoles doit toujours primer sur toute autre considération. Étant donné que les mesures Adopter une plage sont exécutées sur le terrain, il y a certains dangers inhérents. Il conviendra de faire preuve de prudence, et les précautions de sécurité générales doivent être respectées :

- Portez des vêtements appropriés. Assurez-vous de porter des chaussures fermées et des gants lorsque vous manipulez des débris car certains d'entre eux peuvent avoir des bords tranchants,
- Si vous trouvez des substances potentiellement dangereuses (par exemple, des bidons de pétrole ou de produits chimiques, des bonbonnes de gaz, des bouteilles de propane), contactez les autorités compétentes pour leur signaler la catégorie de déchet, en leur fournissant le plus d'informations possibles. Ne touchez pas la substance ou ne tentez pas de la déplacer,
- Les objets grands et lourds doivent être laissés sur place. Ne tentez pas de soulever les débris lourds car à leur poids peut s'ajouter celui de l'eau qu'ils contiennent et les soulever pourrait provoquer des lésions. Informez les autorités locales,
- Si vous avez un doute, ne le ramassez pas ! Si un déchet ne vous inspire pas confiance, ne le touchez pas. Si le déchet est potentiellement dangereux, signalez-le aux autorités appropriées,
- Ne conduisez aucune opération sur le terrain si les conditions météorologiques sont rigoureuses,
- Soyez conscients de votre environnement et évitez les accidents de plain-pied (chutes, faux pas, etc.),
- Gardez sur vous un moyen de communication en cas d'urgence, par exemple votre téléphone cellulaire,
- Ayez toujours à portée de main une trousse de secours. La trousse doit comprendre une réserve d'eau d'urgence et de la crème solaire, ainsi qu'une protection contre les insectes,
- Soyez vigilant en ce qui concerne les symptômes du stress thermique et les mesures à prendre pour y remédier,
- Assurez-vous d'emporter suffisamment d'eau,
- Informer quelqu'un de l'endroit où vous allez et de l'heure à laquelle vous pensez revenir,
- L'équipe de bénévoles doit être composée d'au moins deux personnes.

### 3.3 Activités de signalement

35. Les activités de signalement comprennent deux tâches principales :

- a. Élaboration d'une base de données nationale sur les mesures Adopter une plage
- b. Posters et matériels d'information publicitaire sur les catégories de déchets trouvées sur la plage.

#### 3.3.1 *Élaboration d'une base de données nationale sur les mesures Adopter une plage*

36. Il est recommandé d'élaborer une base de données nationale sur les mesures Adopter une plage mise à jour et hébergée par l'Autorité nationale compétente en matière de protection de l'environnement marin. C'est une tâche qui doit être coordonnée au niveau national, et le coordonnateur des mesures Adopter une plage doit encourager les autorités nationales à élaborer et mettre à jour cette base de données.

#### 3.3.2 *Affiches et information publicitaire*

37. Le matériel d'information sur la conservation de la plage, tels que les affiches, panneaux et pancartes doit être produit et placé sur les plages participant aux mesures Adopter une plage afin d'informer le grand public et, également, de diffuser les activités élaborées dans le cadre de ces mesures.

38. Les matériels publicitaires peuvent également contenir certains conseils et recommandations visant à inciter les utilisateurs de la plage à avoir un comportement responsable. Par conséquent, le matériel d'information doit être rédigé en tenant compte des résultats obtenus en termes de besoins et de priorités de la plage et des données recueillies lors des activités de collecte des déchets de plage, afin d'attirer l'attention, par exemple, sur certaines catégories de déchets fréquemment abondamment collectés.

39. Les principaux éléments des matériels d'information peuvent :

- S'intéresser au problème des déchets marins (quantité, composition et effets) et mentionner, le cas échéant, certaines données locales,
- Recommander d'utiliser les bacs, de ne pas jeter de déchets sur la plage, indiquer que les poissons et les oiseaux peuvent les manger,
- Conseiller d'éviter de jeter les mégots de cigarettes dans le sable. Les mégots de cigarettes ne sont pas en papier, ne sont pas biodégradables et peuvent rester dans l'environnement marin pendant des décennies, même s'ils sont fragmentés en catégories plus petites,
- Recommander de ne pas abandonner de bouteilles en verre, qui peuvent se briser et blesser d'autres utilisateurs de la plage,
- Demander, si vous mangez sur la plage, de n'y oublier aucun reste.

40. La participation de bénévoles à ce processus est l'un des éléments clés du renforcement de l'appropriation. L'édition et la mise en page du matériel publicitaire doivent être gérées par le coordonnateur des mesures Adopter une plage.

41. Le Coordonnateur plages doit produire un rapport d'évaluation contenant les données et les résultats obtenus comme indiqué précédemment afin d'informer les autorités locales des besoins de la plage en matière de déchets marins et de faire des recommandations visant à améliorer, à l'avenir, l'état de la plage. À cet égard, il est très important d'inclure une description des catégories les plus abondantes, d'indiquer à quel moment elles ont été trouvées afin d'identifier les sources potentielles et de prendre des mesures de prévention appropriées.

#### 3.4 Possible intégration des mesures « Adopter une plage » aux Programmes nationaux de surveillance des déchets marins présents sur les plages

42. Lorsque la mise en œuvre des mesures « Adopter une plage » sera arrivée à maturité, et que la surveillance, la collecte et le signalement seront effectués régulièrement et produiront des données et des informations fiables, les autorités nationales pourront envisager, le cas échéant, d'incorporer la(es) plage(s) sélectionnée(s) dans le système national de surveillance s'appuyant sur le PISE. Les procédures de surveillance recommandées dans le PISE sont incluses dans l'Annexe I à la présente directive.

#### **4 Références**

DeFishGear Project. Methodology for Monitoring Marine Litter on Beaches-Macro-Debris (>2.5cm).

OSPAR Commission (2010). Guideline for Monitoring Marine Litter on the Beaches in the OSPAR Maritime Area.

Submon (2017). Proyecto Un mar sin desperdicio-¡Apadrinad la playa!-.  
<https://www.estrategiasmarinas.info/un-mar-sin-desperdicio-apadrina>. Available only in Spanish.

UN Environment/MAP (2016). Integrated Monitoring and Assessment Guidance (UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.7).

**Annex I**  
**Integration of “Adopt-a-Beach” measures with the National Monitoring Programmes for Beach  
Marine Litter**

## **Integration of “Adopt-a-Beach” measures with the National Monitoring Programmes for Beach Marine Litter**

1. When Adopt-a-Beach measures are undertaken on a regular basis (2 times a year or even seasonally) in the selected beaches, a 100-m stretch of beach should be isolated to implement the official monitoring programme on beach marine litter. Such an arrangement should be priority agreed with the corresponding national authorities, being in charge and responsible for the implementation of the marine litter monitoring programme on beaches.

### **A. Selection of beaches to implement the national monitoring programmes**

2. In the selected beaches, according to criteria stated in Section 2.2.1 with regards to typology of beaches to have a comprehensive view on exposure of the beaches to marine litter sources, the sites to be monitored should be selected randomly but taking into consideration following criteria:

- A minimum length of 100 m;
- Low to moderate slope (~1.5-4.5 °), which excludes very shallow tidal mudflat areas;
- Clear access to sea (not blocked by breakwaters or jetties);
- Accessible to survey teams all year round;
- Accessible for ease marine litter removal;
- Ideally not be subject to cleaning activities and corresponding communication should be done with the local authorities/local municipality. In case that they are subjected to marine litter collection activities the timing of non-survey related beach cleaning must be known such that marine litter flux rates (the amount of litter accumulation per unit time) can be determined.
- Posing no threat to endangered or protected species and their habitats, such as sea turtles, sea birds or shore birds, marine mammals or sensitive beach vegetation; in many cases this would exclude protected areas, but it depends on local management arrangements.

3. In each site selection, these criteria should be followed as closely as possible. However, when making the final selection of the beaches to be monitored the surveyors can use their expert judgment and experience related to the coastal area and marine litter situation in their respective country.

### **B. Sampling unit**

4. A sampling unit is defined as a fixed section of a beach covering the whole area from the strandline to the back of the beach. The sampling unit should be one or two 100-metre stretch of beach, depending on the case, along the strandline and reaching to the back of the beach. The back of the beach needs to be explicitly identified using coastal features such as the presence of vegetation, dunes, cliff base, road, fence or other anthropogenic structures such as seawalls (either piled boulders or concrete structures).

5. The same sampling units should be monitored for all repeat surveys. In order to define the boundaries of each sampling unit, permanent reference points can be used, and coordinates should be obtained by GPS. In case of heavily littered beaches, 100-metre stretches may be too difficult to survey and therefore two (2) 50-metre stretches separated at least by a 50-metre stretch should be surveyed instead.

### **C. Frequency and timing of surveys**

6. It is recommended that the Adopt-a-Beach measures are conducted in the selected beaches at least 2 times a year in spring and autumn and ideally 4 times in: Spring, Summer, Autumn and Winter. The proposed surveys periods are as follows:

- Winter: Mid-December–mid-January

- Spring: April
- Summer: Mid-June–mid-July
- Autumn: Mid-September–mid-October

7. Any circumstances that may lead to unsafe situations for the surveyors such as heavy winds, etc. should be avoided. The safety of the surveyors must always come first.

#### **D. Pre-survey characterization of sites**

8. Before any sampling begins, shoreline characterization should be completed for each 100 m site. The GPS coordinates of the sampling unit should be recorded. A site ID name should be created. The site's special features, including characterization of the type of substrate (sand, pebbles, etc.), beach topography, beach usage, distances from urban settlements, shipping lanes, river mouths, etc. should be recorded using the [MED POL Marine Litter Beach ID Form](#). Digital photographs should be taken to document the physical characteristics of the monitoring site.

#### **E. Size limits and classes to be surveyed**

9. There are no upper size-limits for marine litter items found on beaches. The lower size-limit is proposed at 2.5 cm. However, also smaller sized items like the caps, lids, cigarette butts and other similar items should be included in the quantification of beach marine litter. For big and heavy items arrangements with local waste management authorities should be done.

#### **F. Collection and identification of litter**

10. Items found in the sample unit should be classified by type and accordingly entered on the [MED POL Beach Litter Survey Form](#). Data should be entered on the form while picking up the litter item.

11. Unknown litter or items that are not on the survey form should be noted in the appropriate "other item box". A short description of the item should then be included on the survey form. If possible, digital photos should be taken of unknown items.

12. For interpreting small pieces of litter in a harmonized way, this guidance should be followed:

- Pieces of litter that are recognizable e.g. as a shopping bag (G3) should be registered as such.
- Pieces of materials those are not recognizable as an item e.g. plastic and/or polystyrene pieces should be counted according to their size (G75-G77).

13. During the survey, all litter items should be sorted by category type, weighed and then removed from the beach. Larger items that cannot be removed (safely) by the surveyors should be marked, for example with paint spray (which meets environmentally friendly standards) so that they are not counted again at the next survey.

14. The litter collected should be disposed of properly. Ideally, monitoring activities should use municipal waste management; therefore, marine litter collected should be disposed in the municipal selective collection containers. If these do not exist local municipalities should be informed for appropriate action.

#### **G. Quantification of litter**

15. The unit to be used to assess the marine litter density is 'number of items' and should be expressed as counts of marine litter items per 100 m. In addition, the main category types of litter items should be weighed.

## H. Materials and equipment

16. The following materials and equipment are necessary to run the beach surveys:

- i. Digital camera;
- ii. Hand-held GPS unit;
- iii. Extra batteries (ideally rechargeable batteries);
- iv. 100-metre tape measure (fiberglass preferred);
- v. Flag markers/stakes;
- vi. First aid kit (to include sunscreen, bug spray, drinking water);
- vii. Protective gloves;
- viii. Scissors/knife;
- ix. Clipboard for each surveyor;
- x. Recording forms (printed on waterproof paper);
- xi. Pencils;
- xii. Rubbish bags;
- xiii. Rigid container and sealable lid to collect sharp items such as needles, etc.;
- xiv. Appropriate clothing;
- xv. Scales (if possible to weigh your bags of collected litter);
- xvi. National photo guide to assist the volunteers with the identification and categorization of marine litter items. The photo guide should include the items commonly found on national beaches and their corresponding pictures and should be developed by the coordinator.

## I. Safety and security precautions

17. Safety of surveyors should be ensured at all times. Since this work is carried out in the field, there are a few inherent hazards. Caution should be used, and the general safety guidelines presented below should be followed.

- Wear appropriate clothing. Be sure to wear close-toed shoes and gloves when handling debris as there may be sharp edges.
- If you come across a potentially hazardous material (e.g. oil or chemical drums, gas cans, propane tanks), contact competent authorities to report the item, providing as much information as possible. Do not touch the material or attempt to move it.
- Large, heavy objects should be left in place. Do not attempt to lift heavy debris objects as they may have additional water weight and lifting them could result in injury. Inform local authorities.
- When in doubt, don't pick it up! If unsure of an item, do not touch it. If the item is potentially hazardous, report it to the appropriate authorities.
- Do not conduct field operations in severe weather conditions.
- Be aware of your surroundings and be mindful of 'trip and fall' hazards.
- Carry a means of communication for emergencies, for example a cell phone.
- Always carry a first aid kit. The kit should include an emergency water supply and sunscreen, as well as bug spray.
- Understand the symptoms of heat stress and actions to treat it.
- Make sure to carry enough water.
- Let someone know where you are and when you expect to return.
- The surveyor team should be composed of at least two people.

## J. Additional considerations

18. The amount and type of litter found on beaches can be influenced by different circumstances. To ensure that data will be analyzed and interpreted properly these circumstances must be recorded.



Indicative examples of such circumstances include: events that may lead to unusual types and/or amounts of litter (e.g. shipping container losses, overflows of sewage treatment systems, etc.); difficult weather conditions (e.g. heavy winds or rain, etc.); replenishment/nourishment of the beach; etc.